

## CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS REGIONS DE SZCZECIN & ZIELONA GORA FORMULE " FORFAIT REVISABLE "

**PERIODE DE CHASSE EN BATTUE** : du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 15 janvier 2020.

**LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS** sont des forêts domaniales totalement dédiée à la sylviculture et à la gestion cynégétique. La longue pratique et la grande expérience des ingénieurs et des gardes des Eaux et Forêts - tous professionnels - ont permis le développement et le maintien, sur ces chasses, d'une densité très importante de grands gibiers dont les plans de tir sont gérés très efficacement. deux grands secteurs sont retenus :

- 1- **Szczecin, en Poméranie au nord-ouest du pays**, soit dans le massif forestier de Kliniska traversé par la rivière Ina, entre Goleniow et Stargard, à quelques km à l'Est de Szczecin, soit dans la vallée de la Drawa sur les territoires de Drawno et Bierzwnik.
- 2- **Zielona Gora , à l'ouest du pays**, proche de la frontière Allemande, entre le fleuve Oder et son affluent la Warta. 128 000 ha répartis sur 13 territoires dont Sulecin, Miedzyrzecz, Trzciel, Torzym 105, Torzym 106, Krosno 117, Krosno 118, Cybinka, Bytnica 115, Bytnica 116, Swiebodzin, Babimost, Sulechow.



**LA CHASSE EN BATTUE** : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.

### PRIX DU FORFAIT REVISABLE PAR CHASSEUR SELON 2 OPTIONS BASE 4 JOURS DE CHASSE POUR 12 CHASSEURS INCLUANT JUSQU'A 60 PIECES DE GIBIERS EN SANGLIERS, BICHES, FAONS, CHEVRETTES, CHEVRILLARDS

<b>Option 1</b> ⇨	<b>2 750 €</b>	<b>Sangliers sans considération de poids mais jusqu'à 139 mm de défenses.</b> <b>En sus :</b> sanglier avec défenses de 140 à 169 mm : + 250 € de 170 mm à 189 mm : + 550 € / de 190 mm et plus : + 750 €
<b>Option 2</b> ⇨	<b>2 950 €</b>	<b>Sangliers sans considération de poids ou de défenses,</b>

### PRINCIPE ET CONDITIONS DU FORFAIT REVISABLE

Le quota jusqu'à 60 pièces de gibiers pour 12 chasseurs sur 4 jours de chasse peut comprendre indifféremment des sangliers, biches, faons, chevrettes, chevrillards. Au-dessus de 60 pièces, chaque pièce supplémentaire est facturée 220 € pour un sanglier, 100 € par biche ou faon et 70 € par chevrete ou chevrillard. En ce sens, le prix du forfait est révisé.

<b>Note 1</b>	Dans le quota de 60 pièces, tout animal blessé est considéré comme abattu et décompté comme tel
<b>Note 2</b>	Toute pièce abattue lors d'un tir, considéré par le client, comme sanitaire (animal déjà blessé ou boiteux par exemple) est systématiquement décompté du quota.
<b>Note 3</b>	si le groupe se compose de plus ou de moins de 12 chasseurs, le tableau sera calculé en conséquence, toujours dans la même proportion de gibier (exemple 14 chasseurs = 70 pièces de gibier)
<b>Note 4</b>	Si le tableau pour 12 chasseurs compte moins de 42 pièces : remboursement par chasseur de 200 €
<b>Note 6</b>	Si le tableau pour 12 chasseurs compte plus de 60 pièces : voir tarif dans le tableau ci-dessus
<b>Note 7</b>	Voir page 2 le descriptif des prestations incluses et non incluses et les taxes d'abattage pour tout animal non inclus dans le forfait révisable.

VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €  
APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris



# **CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS REGIONS DE SZCZECIN & ZIELONA GORA FORMULE " FORFAIT REVISABLE "**

## **LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :**

- les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- le logement sur la base de la chambre double, durant 5 nuits, selon le programme retenu,
- la pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- l'organisation de 4 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- l'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- la TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,
- **le quota jusqu'à 60 pièces de gibiers pour un groupe de 12 chasseurs sur 4 jours de chasse** dont sangliers soit option 1 : sans considération de poids mais jusqu'à 139 mm de défenses + biches, faons, chevrettes, chevrillards. soit option 2 : sans considération de poids ou de dimension des défenses + biches, faons, chevrettes, chevrillards.

## **LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :**

les frais de transport pour se rendre en Pologne, les déplacements entre le logement et les lieux de chasse et vice versa, les boissons, les dépenses personnelles, les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement).

**En sus également, les frais supplémentaires suivants :** le supplément chambre single soit 20 € par personne concernée et par nuit, la présence de tout accompagnateur à la chasse : 160 € par jour, les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 25 € par trophée de cerf), l'exportation de la viande de gros gibier, de la peau fraîche non tannée, de la tête entière ou encore les pieds de l'animal, soit 12 € par kg, l'exportation de la peau séchée et non tannée: 19 € par kg, l'exportation d'un médaillon ou cape : 150 € par sanglier, 190 € par cerf ou daim.

**Non compris,** les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance. Un bulletin d'adhésion est remis avec le dossier d'inscription.

## **Les catégories de trophées ou gibiers suivants seront facturés en sus du quota :**

<b>Si l'option 1 est retenue :</b>	<u>sanglier de 140 à 169 mm de défenses :</u>	+ 250 €
	<u>sanglier de 170 à 189 mm de défenses:</u>	+ 550 €
	<u>sanglier de 190 mm de défenses et plus :</u>	+ 750 €

Chacune de ces 3 catégories sera facturée en sus et décomptée du quota de gibier.

**Cerf :** l'autorisation de tir est donnée ou non chaque matin par le garde responsable, selon disponibilité du plan de tir. En cas d'accord il se peut que seules les têtes de sélection peuvent être tirées auquel cas il sera précisé ce qu'est un animal de sélection. Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

<u>daguet jusqu'à 25 cm :</u>	450 € (certains terrains peuvent en interdire le tir)	<u>daguet 25 cm et + ou trophée de - 2 kg :</u>	460 €		
<u>tête de 2 à 2,490 kg :</u>	830 €	<u>tête de 2,5 à 2,990 kg :</u>	1 080 €	<u>tête de 3,0 à 3,490 kg :</u>	1 280 €
<u>tête de 3,5 à 3,990 kg :</u>	1 380 €	<u>tête de 4,0 à 4,490 kg :</u>	1 500 €	<u>tête de 4,5 à 4,990 kg :</u>	1 590 €
<u>tête de 5 à 5,990 kg :</u>	1 750 €	+ 05,40 € par 10 gr au-dessus de 5 kg			
<u>tête de 6 à 6,990 kg :</u>	2 290 €	+ 06,60 € par 10 gr au-dessus de 6 kg			
<u>tête de 7 à 7,990 kg :</u>	2 950 €	+ 13,00 € par 10 gr au-dessus de 7 kg			
<u>tête de 8 kg et plus :</u>	4 250 €	+ 17,00 € par 10 gr au-dessus de 8 kg / <u>cerf blessé :</u> 1 050 € /			
<u>Préparation du trophée :</u>	25 €				

En sus, les pénalités pour les erreurs de tirs ou tirs sans l'autorisation du directeur de battue :

Il se peut en effet, en cours de saison, que les plans de tir de telles ou telles espèces soient réalisés, auquel cas le directeur de battue en interdit le tir. Ces pénalités interviennent lorsqu'un chasseur brave l'interdiction.

VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet: [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris